

Motion de MM. Gérard Deshusses et Roman Juon: «Suppression du pavillon sis à la rue Barthélemy-Menn».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que ce bâtiment est une verrue architecturale en regard de l'école de la Roseraie, monument classé;
- que le passage couvert qui le comprend est devenu peu sûr et insalubre;
- que ledit pavillon, construit initialement pour des besoins scolaires, est actuellement utilisé à d'autres fins,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ce bâtiment soit démonté immédiatement.